

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT 59 – NORD****COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 27 mars 2023****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de BLARINGHEM**Séance du 27 mars 2023 à 19 Heures 00****Nombre de conseillers**

. En exercice :	19
. Présents :	16
. Pouvoirs :	02
. Votants :	18
. Absents :	01

Date de convocation :

22 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire**

Étaient présents : MORDACQ P-H., JOURDIN B., DEVAUX A., VERRIELE M., LOUVET B. adjoints, MAERTEN G., DESMULIE N., MORDACQ P., GAYMAY H., RIGOBERT B., DERAM B., MASSIET I., PLOCKYN F., DELSART C., CORDIER A.

Ont donné pouvoir : DEFRANCE D. à MASSIET I., DEVOS S. à JOURDIN B.

Absent excusé : DESPICHT A.

Secrétaire de séance : Bernadette JOURDIN

Délibération n° 2023/17**Objet : Approbation du compte administratif du budget de la commune exercice 2022**

L'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2022.

Considérant que Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Paul-Henry MORDACQ adjoint, pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d'approuver le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2022 conformément au tableau de l'article 2.

Article 2 –

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2022	386 337,61 €	2 068 537,13 €
RECETTES 2022	549 075,27 €	2 294 155,19 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	162 737,66 €	225 618,06 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	235 121,23 €	4 465 170,75 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2022	397 858,89 €	4 690 788,81 €
RESTES A REALISER	0,00 €	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	397 858,89 €	4 690 788,81 €

Article 3 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Article 4 - de transmettre la présente décision et son annexe au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 – de transmettre la présente délibération et son annexe au comptable de la collectivité.

Le Maire,
Régis DUQUENOY



La Secrétaire de séance,
Bernadette JOURDIN



Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :
et de la publication ou notification le :

Le Maire,